



DES ARBRES CULTIVÉS EN PLEINE TERRE ET TRANSPLANTÉS RÉGULIÈREMENT. © PÉPINIÈRES CHARENTAISES

PRODUCTION D'ARBRES D'ALIGNEMENT LE TÉMOIGNAGE DES PÉPINIÈRES CHARENTAISES

Par Jean-François Coffin

Les Pépinières Charentaises ont été créées à Montembœuf en 1842. Si elles ne sont pas la plus grande entreprise française en matière d'arbres d'alignement, elles représentent une partie non négligeable de l'activité. Jean-Marc Daganand, responsable de la production, nous explique comment les arbres sont élevés dans son exploitation.

« Nos arbres destinés à l'alignement sont pratiquement tous cultivés en pleine terre, avec plusieurs transplantations successives. Quelques exceptions cependant pour le *Quercus ilex* qui supporte mal la transplantation et que nous cultivons en pot, de même que pour le *Sequoiadendron giganteum* qui est élevé en conteneur »,

explique d'entrée Jean-Marc Daganand. Car la transplantation est un élément important dans la culture d'un arbre d'alignement. Elle conditionne la qualité de reprise du végétal dans son lieu de destination. L'opération consiste à arracher l'arbre deux à trois fois au cours de sa culture, à couper l'extrémité des racines et à le replanter aussitôt dans un autre lieu. Cela permet un développement des radicelles, de chevelu au sein de la motte. L'arbre sera ainsi moins perturbé au moment de sa replantation et aura davantage de garantie de reprise dans un contexte souvent citadin plutôt perturbant.

— LE BON VÉGÉTAL DANS LE BON SOL —

La pépinière couvre une surface de 300 ha répartis sur une trentaine de parcelles de nature de sol différente, ce qui permet de distribuer les plantations en fonction des besoins

des végétaux, à raison d'environ 45 000 à 50 000 arbres plantés par an. Avant de mettre en pleine terre les jeunes plants achetés en France ou en Europe, l'entreprise effectue une analyse de sol permettant de répartir les végétaux en fonction de leurs exigences. « Si les érables préfèrent un pH neutre, les chênes des marais seront plantés en terrain acide ». En cas de pH trop acide, il est corrigé par un amendement calcique. Au niveau fertilisation, de l'azote peut être apporté si nécessaire mais par petites doses et par fractionnement, de même que le phosphore.

La distance de plantation est de 1,80 m entre les rangs et de 70 à 80 cm sur le rang, parfois 1 m. À la transplantation, l'écartement augmente : 2,50 m entre rangs, 1,50 m sur le rang. (cf. encadré sur les normes européennes)

Un autre élément important dans la conduite des arbres d'alignement en pépinières est le tuteurage. « Nous avons coutume de mettre le tuteur dès la plantation du jeune plant. Ceci peut paraître curieux de voir un jeune plant au pied d'un tuteur de 3,66 m. Mais cela nous permet de conduire la plante de manière rectiligne dès son plus jeune âge ».

— TRAITEMENTS CIBLÉS —

En matière de traitement, l'entreprise applique le minimum en cas d'attaque de parasites ou de maladies. « Nous sommes d'ailleurs depuis quatre ans certifiés ISO 14001, norme sur le management environnemental », souligne Jean-Marc Daganauud.

Mais certains traitements sont indispensables. Par exemple, il est vital de lutter contre l'oïdium du chêne ou contre le xylébore, ce scolyte xylophage perce le bois et construit des galeries dans lesquels il pond. Ensuite, les larves se nourrissent d'un champignon xylophage dont les spores ont été apportées lors de la ponte. Et Jean-Marc Daganauud d'ajouter « Il faut répondre à une attente contradictoire du client : il tient un discours « vert » mais ne veut aucun défaut sur sa plante ! »

Quant à l'arrosage, il est important de le surveiller, surtout au début de la culture pour que les plantes ne souffrent pas et deviennent vigoureuses.

— GARANTIR LA REPRISE —

En cours de culture, l'entreprise intervient deux à trois fois par an pour tailler les branches qui se développent le long du tronc tout en en gardant une partie qui sert de



ARBRES D'ALIGNEMENT EN COURS DE CULTURE AUX PÉPINIÈRES CHARENTAISES.

« tire-sève » et qui permet le grossissement du tronc. Un attachage régulier est effectué au cours de la croissance de l'arbre afin de garantir un tronc rectiligne.

« De plus en plus, les paysagistes ne veulent pas que nous taillions les plantes au moment de leur vente, ce que nous faisons régulièrement autrefois pour garantir une meilleure reprise. La taille permet de limiter le volume de branches à « nourrir » à un moment où le végétal est fragilisé. L'arbre retrouve assez rapidement par la suite sa frondaison. Mais le client veut un effet immédiat ! », constate Jean-Marc Daganauud.

Les arbres d'alignement sont vendus à l'âge de 4 - 5 ans, voire 6. « Au-delà, nous transplantons quelques spécimens qui ont un intérêt et nous détruisons le reste. Il n'existe pas de solderies en matière de pépinières ! »

Aucun lot n'est préparé à l'avance afin que les arbres restent le moins longtemps possible hors du sol. « Nous arrachons au fur et à mesure des demandes. Nous les préparons la veille du chargement. Cela demande une certaine organisation mais nous tenons à ces délais courts qui garantissent la qualité de la reprise. »

— UN MARCHÉ TENDANT VERS LA GRANDE TAILLE —

La difficulté est de prévoir le marché dans six ans afin de planter les végétaux qui correspondront à la demande. « Pour cela, nous réunissons nos équipes comprenant le directeur commercial, le personnel de production et notre responsable de la clientèle paysagiste qui représente la plus grosse part de nos ventes. Même si la courbe des ventes est plutôt sinusoïdale, nous arrivons cependant à déterminer une tendance. Le feeling prend une part importante ! »

Parmi l'évolution des tendances, Jean-Marc Dagnaud constate ces dernières années une demande de végétaux d'alignement de plus grande taille, même si le coût est plus élevé. Les clients paysagistes et les collectivités veulent un effet important dès la plantation. Une des raisons évoquées est aussi le vandalisme. Il se manifeste beaucoup moins sur les gros sujets que sur les végétaux de petite dimension qui sont souvent abîmés, comme dans les parkings, voire arrachés. C'est un peu la loi du plus fort !



POUR JEAN-MARC DAGNAUD,
LA DIFFICULTÉ EST DE PRÉVOIR
CE QUE SERA LE MARCHÉ
DANS SIX ANS !

DES ARBRES SOUMIS À DES NORMES EUROPÉENNES

Des normes européennes précises ont été élaborées pour l'élevage de végétaux de pépinières.

En matière de transplantation, elles prévoient trois stades dits « en 3 T » :

- 1 T pour le semis-bouture
- 2 T pour le repiquage
- 3 T pour la transplantation en pépinière

Les normes exigent une force à chaque arbre, (circonférence du tronc mesurée en centimètres, à 1 mètre du sol).

La norme NF V 12-051

La norme NF V 12-051 fixe les spécifications particulières applicables aux arbres d'alignement et d'ornement. Elle s'applique à « toute plante d'ornement, cultivée et formée pour devenir un arbre ayant les caractéristiques générales de l'espèce et du cultivar ». Elle prévoit des exceptions (certains conifères d'ornement, arbres d'alignement pour production de bois...).

Parmi les spécifications particulières concernant les arbres d'alignement et d'ornement, on note :

- **Culture :** Les arbres doivent provenir de pépinières où ils ont été transplantés au moins tous les cinq ans
- **Forme des arbres :** Les arbres sont commercialisés sous les types généraux suivants définis dans la norme : jeune baliveau, baliveau, touffe, cépée, tige.
- **Caractéristiques :** Outre les caractéristiques générales fixées par la norme NF V12-051 les arbres doivent répondre à des caractéristiques d'aspect. Par exemple, pour les sujets cultivés avec un tronc et une tête formée, la tête doit être proportionnée à la grosseur du tronc et présenter un minimum de trois branches charpentières équilibrées entre elles. Pour les sujets cultivés sans tête formée, les branches latérales doivent être réparties régulièrement le long de la tige.../...

J.-F.C.

Source : AFNOR